

COMMUNE D'OFFWILLER



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

sous la présidence de Monsieur Patrice HILT, Maire

Séance ordinaire du 7 juillet 2023 à 20h00

(convocation datée du 30 juin 2023)

Membres présents

Christophe DOHRMANN, Pierre FLAMANT, Irma HILT, Patrice HILT, Denis JUND, Louise JUND, Gertrude LEJEALL, Mélanie MULLER, Fabien POGGIATO, Luc SAEMANN, Muriel WEIL.

Absent(s) excusé(s) avec procuration :

Sébastien BLAISE, Dominique DIFFINÉ, Christian JUND, Dominique SCHAEFER.

Absent(s) excusé(s) sans procuration :

NEANT.

Absent(s) non excuse(s):

NEANT.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Dominique DIFFINÉ.

Secrétaire adjoint :

Mme Esther SPACH, secrétaire de mairie

Calcul du quorum (par application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) : $15 : 3 = 5$ – *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec **11** membres présents à l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Composition :

Membres élus : 15

Membres élus en fonction : 15

Membres présents à l'ouverture de la séance : 11

Résultats du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 9 juin 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

2- Renonciation du projet au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Le Conseil municipal a délibéré, en date du 18 février 2022, (voir délibération en annexe 1) pour une demande de subvention auprès de la FEADER.

En raison d'une différence de près de 30% entre le coût estimé des travaux et les devis produits par les entreprises sollicitées, Monsieur le Maire propose de renoncer au projet de mise au gabarit de 2,4 km de chemin d'exploitation situés dans la forêt communale d'Offwiller.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer au projet cité ci-dessus.

3-Installation d'une nouvelle aire de jeux à proximité de la place de la Houlette

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 11	Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

M. Le Maire soumet aux Conseillers présents le projet d'installation sur la place de la Houlette d'une aire de jeux supplémentaire, destinée spécifiquement aux enfants âgés de 6 ans et plus.

Cette nouvelle aire de jeux est composée d'une structure à grimper (Mini Pyracord, large) et d'une structure en bois composée de deux toboggans de longueurs différentes (Combinaison Robinia).

Ces travaux, dont le coût total s'élève à 80 361.20 euros HT, sera confié à l'entreprise *Kompan Let's play* implantée à 77198 Dammarie-Les-Lys.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide :

- > d'approuver ce projet pour un montant de 80 361,20 euros HT ;
- > de confier sa réalisation à l'entreprise *Kompan Let's Play* implantée à Dammarie-Les-Lys ;
- > de solliciter toutes les subventions pouvant être attribuées à la commune pour la réalisation de ce projet ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et à l'accomplissement de ces travaux.

Ont signé les Conseillers présents.

Pour copie conforme, Le Maire, Patrice HILT.
OFFWILLER le 7 juillet 2023.

Le secrétaire de séance
Christophe DOHRMANN